



les couleurs du tri  
SICTOM de la Zone de Dole

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

**SEANCE du 16 mars 2022**

Nombre de délégués  
En exercice : **21**  
Présents : **17**  
Excusés : **4**

Convocation : **10 mars 2022**  
Date affichage : **28 mars 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au SICTOM de la Zone de Dole, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Étaient présents** : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Jean THERY, Christian LAGALICE, Michel BENESSIANO, Stéphane CHAMPANHET, Philippe DEGAY, Dominique DEWALLY, Christophe DUGOIS, FASSETNET Gêrôme, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, Marc SCHMIEDER et Mesdames Pierrette BUSSIERE, Maryline MIRAT,

**Étaient excusés / absents** : Messieurs Alain DEBIOLT, Jacques LAGNIEN, et Mesdame Séverine CALINON, Cyriel JEANNEAUX.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur DUGOIS Christophe.

**Délibération n° 16032022-2bs**

**OBJET : Création d'un poste de responsable opérationnel collecte des déchets - transport**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 16 septembre 2020, attribuant délégation en matière de personnel au Bureau Syndical,

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;  
Considérant la délibération du Conseil Syndical en date du 16 septembre 2020, attribuant délégation en matière de personnel au Bureau Syndical,  
Considérant qu'en raison des besoins du SICTOM de la zone de Dole il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet ;

Le Président, propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1er avril 2022 :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Technicien Attaché	Responsable opérationnel collecte des déchets et transport	35 heures

Le SICTOM de la zone de Dole a la possibilité de recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26/01/1984.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical :

- D'approuver la création d'un poste de responsable opérationnel collecte des déchets et transport dans les conditions précitées ;
- De charger le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 039-253900633-20220316-16032022\_2BS-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- ✓ APPROUVE la création d'un poste de responsable opérationnel collecte des déchets et transport dans les conditions précitées ;
- ✓ CHARGE le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- ✓ DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait à Brevans,  
Le 16 mars 2022

Le Président

Jean-Pascal FICHERE



Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 039-253900633-20220316-16032022\_2BS-DE